

Obtenir le CACES Engins de chantier

CACES R372

catégorie 1 :

petits engins de chantiers mobiles

(mini pelle < à 6 T, mini-chargeuse et moto-basculeur < à 4,5 T, petits compacteur)

L'article R233.13.19 du Code du Travail exige que :

« Toute personne qui conduit les engins de chantier, doit posséder une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise »

Le chef d'entreprise ne peut délivrer cette autorisation de conduite que si :

- Le conducteur a suivi une formation à la conduite d'engins en sécurité et obtenu le CACES.
- Le conducteur est apte médicalement à la conduite.
- Le conducteur a reçu de son employeur les instructions à respecter sur les chantiers

PROGRAMME :

Règlementation de la circulation

Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins

Règles générales de sécurité, identification du danger, prévention : maîtrise du risque

Technologie et connaissance de l'engin, présentation des différents organes de l'engin :

- caractéristiques,
- chaîne cinématique,
- principe de fonctionnement d'un système hydraulique,
- transmission et circuit de freinage et leurs fonctions,
- règles d'entretien et de maintenance.



Pour tout renseignement, contacter :
Caroline au 05.34.09.81.82



2 bis rue Jean Moulin
BP 10133
09003 Foix cedex
Tél. : 05.34.09.81.82
Fax : 05.61.02.91.11

ORGANISATION DU STAGE

Date de la Formation

29-30 mars 2018

Horaire

De 9H00 à 17h30

Lieu

CAPEB 09 - Labarre - Foix

Participation Financière

Le coût réel de la formation s'élève à **544 €**
(repas compris)

chefs d'entreprises

64 €

Salariés ENT - 11

64 €

(déduction faite des prises en charge)

Salariés autres

544 €

(nous contacter pour les prises en charge)

Paiement par chèque à l'ordre du CTFPA,
lors de l'envoi du coupon-réponse

Payable à l'inscription et non remboursable en cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, sauf cas de force majeure.

Dans l'éventualité d'une cessation anticipée de la formation à notre initiative, celle-ci sera remboursée au prorata

ANIMATION :



✂

BULLETIN DE PARTICIPATION à retourner **AVANT LE 12 mars 2018** à :

CAPEB 09 – BP 10133 – 09003 Foix Cedex - Fax : 05.61.02.91.11 - E-mail : formation@upa09.fr

ENTREPRISE Nb salariés

ADRESSE

SIRET 000 Code NAF

TEL

FAX

PORTABLE

MAIL

CACES R372 / cat.1 – 29-30 mars 2018

Nom / Prénom des personnes intéressées	Statut (cochez la case)			Date de naissance
	artisan	salarié	conjoint	

Cachet et signature entreprise

Je joins le règlement à l'ordre du CTFPA, soit _____ €

Une convocation vous sera adressée environ une semaine avant le début de la formation